

FCP BIAT – PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** comprenant le bilan l'état de résultat l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	3 788 754,550 TND
-Des sommes distribuables s'élevant à	89 192,527 TND
-Un Résultat net de	206 977,696 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements **FCP BIAT -PRUDENCE** au 31 décembre 2014 ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée nous vous informons que le conseil d'administration du gestionnaire réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation. Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2014.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 07 mai 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILANS COMPARES AU 31/12/2014

		NOTE	31/12/2014	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 708 671,404	2 315 050,859
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		750 243,950	240 017,112
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		244 315,680	265 177,885
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		1 700 413,306	1 582 163,972
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		13 698,468	227 691,890
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	2	1 090 634,427	2 261 276,436
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		1 090 561,653	1 982 093,660
AC2-B	DISPONIBILITES		72,774	279 182,776
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	168,746	8 366,028
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		168,746	8 366,028
TOTAL ACTIF			3 799 474,577	4 584 693,323
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 005,985	24 087,469
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5 714,042	7 199,876
TOTAL PASSIF			10 720,027	31 287,345
ACTIF NET			3 788 754,550	
CP1	CAPITAL	CP1	3 699 562,023	4 533 725,928
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 192,527	19 680,050
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4,691	0,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		105 356,473	125 801,187
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-16 168,637	-106 121,137
ACTIF NET			3 788 754,550	4 553 405,978
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 799 474,577	4 584 693,323

ETATS DE RESULTAT

POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

		Période du	Période du	
		01/01/2014	10/09/2012	
		au	au	
		31/12/2014	31/12/2013	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	104 193,577	160 521,333
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		11 786,090	10 841,585*
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		15 027,531	10 778,521
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		70 400,246	5 689,863
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		6 979,710	133 211,364*
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	75 922,767	29 432,276
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		48 428,400	11 186,086
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		27 494,367	17 223,510
PR2-C	REVENUS SUR COMPTE DEPOT		0,000	1 022,680
REVENUS DES PLACEMENTS			180 116,344	189 953,609
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-65 811,760	-55 560,982
REVENU NET DES PLACEMENTS			114 304,584	134 392,627
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 948,111	-8 591,440
RESULTAT D'EXPLOITATION			105 356,473	125 801,187
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-16 168,637	-106 121,137
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			89 187,836	19 680,050
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		16 168,637	106 121,137
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		93 146,342	-14 188,606
PR4-D	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		10 762,238	-33 822,142
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 287,357	-1 971,563
RESULTAT NET DEL'EXERCICE			206 977,696	75 818,876

* Les dividendes des titres OPCVM figurant initialement parmi les dividendes des actions ont été reclassés dans leur rubrique correspondante (cf. note PR1)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014**

DESIGNATION	Période du	Période du
	01/01/2014	10/09/2012
	au	au
	31/12/2014	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	206 977,696	75 818,876
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	105 356,473	125 801,187
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	93 146,342	-14 188,606
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	10 762,238	-33 822,142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 287,357	-1 971,563
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-18 963,936	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-952 665,188	4 377 587,102
SOUSCRIPTIONS	243 696,461	6 812 182,110
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	241 200,000	6 899 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	78,048	10 606,605
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	872,517	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	1 545,896	-98 124,495
RACHATS	-1 196 361,649	-2 434 595,008
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 174 600,000	-2 445 500,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-2 463,176	18 901,634
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 583,940	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-17 714,533	-7 996,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	-764 651,428	4 453 405,978
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	4 553 405,978	100 000,000
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	3 788 754,550	4 553 405,978
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	45 542	1 000
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	36 208	45 542
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	99,982	100,000
B- FIN DE L'EXERCICE	104,638	99,982
AN6 TAUX DE RENDEMENT	5,09%	-0,017%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP BIAT PRUDENCE

Le Fonds commun de placement «**FCP BIAT PRUDENCE**» initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP (Agrément de changement de la dénomination du FCP N° 32-2014 du 29 mai 2014) de catégorie *Mixte* est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°15-2012 en date du 12 Avril 2012.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1.000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

EXERCICE COMPTABLE

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « FCP BIAT PRUDENCE » l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2013.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date du 31/12/2014 à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 ÉVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

III.4 ÉVALUATION DES TITRES OPCVM

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

III.5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Actions et Droits rattachés	64.202	671.297,120	750.243,950	19,80
ADWYA	6.500	42.370,000	53.124,500	1,40
ARTES	5.000	35.000,000	40.005,000	1,06
ATTIJARI BANK	4.480	80.616,000	106.874,880	2,82
ATTIJARI LEASING	1.100	25.290,000	28.953,100	0,76
BIAT	1.200	77.221,330	94.506,000	2,49
CEREALIS	12.820	86.535,000	87.381,120	2,31
CITY CARS	3.500	38.789,700	40.155,500	1,06
MONOPRIX	3.000	69.031,000	65.802,000	1,74
ONE TECH HOLDING	500	3.400,000	3.602,500	0,10
SFBT	1.600	20.304,640	36.019,200	0,95
SIMPAR	1.150	61.451,380	64.571,350	1,70
SIMPAR NG	152	7.742,700	7.736,800	0,20
SITS	4.000	8.203,770	7.680,000	0,20
SOTUVER	8.100	42.272,330	42.606,000	1,12
TPR	7.000	33.151,670	30.226,000	0,80
TUNIS RE	4.100	39.917,600	41.000,000	1,08
Obligations de sociétés	2.550	235.000,000	244.315,680	6,45
ATL 2013/1	1.550	155.000,000	160.867,680	4,25
SERVICOM 2012	1.000	80.000,000	83.448,000	2,20
Emprunts d'Etat	11.866	1.635.501,414	1.700.413,306	44,88
BTA 5.50% 02/2020	1.600	1.543.010,000	1.605.309,178	42,37
EN 2014 CAT. A /5	10.266	92.491,414	95.104,128	2,51
Autres Valeurs (OPCVM)	133	13.687,562	13.698,468	0,36
SICAV TRESOR	133	13.687,562	13.698,468	0,36
Total portefeuille titres	78.751	2.555.486,096	2.708.671,404	71,49

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – PRUDENCE se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	2,279,907.608	49,331.857	-14,188.606	2,315,050.859	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	724,551.300			724,551.300	
Emprunts d'Etat	92,491.414			92,491.414	
Autres Valeurs (OPCVM)	215,600.174			215,600.174	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-311,456.710			-311,456.710	7,922.170
Remboursement / Obligations de sociétés	-20,000.000			-20,000.000	
Cessions de titres OPCVM	-425,607.690			-425,607.690	2,875.071
* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres			93,146.342	93,146.342	
* Variations des intérêts courus		24,895.715		24,895.715	
Solde au 31 décembre 2014	2,555,486.096	74,227.572	78,957.736	2,708,671.404	10,797.241

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **104.193,577 Dinars** au 31/12/2014 contre **160.521,333 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions	11.786,090	10.841,585
• Dividendes	11.786,090	10.841,585
Revenus des obligations de sociétés	15.027,531	10.778,521
• Intérêts courus	11.253,416	10.177,885
• Intérêts échus	3.774,115	600,636
Revenus des Emprunts d'Etat	70.400,246	5.689,863
• Intérêts courus	62.299,178	5.689,863
• Intérêts échus	8.101,068	0,000
Revenus des Autres Valeurs (OPCVM)	6.979,710	133.211,364
• Dividendes	6.979,710	133.211,364
TOTAL	104.193,577	160.521,333

* Les dividendes des titres OPCVM figurant initialement parmi les dividendes des actions ont été reclassés dans leur rubrique correspondante

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **1.090.561,653 Dinars** représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	1.110	1.057.362,721	1.070.368,843	28,25
BTC 52S-29/09/2015	21	20.022,777	20.192,810	0,53
Total	1.131	1.077.385,498	1.090.561,653	28,78

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **72,774 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014 à **75.922,767 Dinars** contre **29.432,276 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	48.428,400	11.186,086
• Intérêts courus	13.176,155	11.186,086
• Intérêts échus	35.252,245	0,000
Revenus des Billets de Trésoreries	27.494,367	17.223,510
• Intérêts courus	0,000	10.827,446
• Intérêts échus	27.494,367	6.396,064
Revenus sur compte de dépôt	0,000	1.022,680
• Intérêts courus	0,000	1.022,680
Total	75.922,767	29.432,276

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **168,746 Dinars** contre **8.366,028 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenues à la Source sur les achats d'emprunts d'Etat	168,746	8.366,028
Total	168,746	8.366,028

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014 à **10.720,027 Dinars** contre **31.287,345 Dinars** au 31/12/2013. Les soldes du passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	5.005,985	24.087,469
PA2	Autres créditeurs divers	5.714,042	7.199,876
	Total	10.720,027	31.287,345

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **5.005,985 Dinars** contre **24.087,469 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	2.310,454	14.243,625
Dépositaire	385,077	1.424,365
Distributeurs	2.310,454	8.419,479
Total	5.005,985	24.087,469

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à **5.714,042 Dinars** contre **7.199,876 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
État impôts et taxes	755,100	1.860,686
Redevance CMF	326,336	506,131
Rémunération CAC	4.338,025	4.636,122
Publication CMF	294,581	196,937
Total	5.714,042	7.199,876

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014 à **65.811,760 Dinars** contre **55.560,982 Dinars** au 31/12/2013 représentant la rémunération du gestionnaire du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	43.235,263	42.097,328
Rémunération du dépositaire	5.062,453	5.044,175
Rémunération des distributeurs	17.514,044	8.419,479
Total	65.811,760	55.560,982

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **8.948,111 Dinars** contre **8.591,440 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	4.290,212	3.567,581
Honoraires CAC	4.364,455	4.636,122
Etat impôts et taxes	45,000	120,000
Diverses charges d'exploitation	248,444	267,737
Total	8.948,111	8.591,440

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
• Montant	: 4.554.200,000 Dinars	: 100.000,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 45.542	: 1.000
• Nombre de porteurs de parts	: 56	: 1
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	: 241.200,000 Dinars	: 6.899.700,000 Dinars
• Nombre de titres émis	: 2.412	: 68.997
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	: 1.174.600,000 Dinars	: 2.445.500,000 Dinars
• Nombre de titres rachetés	: 11.746	: 24.455
<u>Capital</u>	: 3.699.562,023 Dinars	: 4.533.725,928 Dinars
• Montant en nominal	: 3.620.800,000 Dinars	: 4.554.200,000 Dinars
• Sommes non distribuables (*)	: 78.762,023 Dinars	: -20.474,072 Dinars
• Nombre de titres	: 36.208	: 45.542
• Nombre de porteurs de parts	: 53	: 56

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **78.762,023 Dinars** au 31/12/2014 contre **-20.474,072 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-20 474,072	0,000
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	101.621,223	-49.982,311
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	93.146,342	-14.188,606
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	10.762,238	-33.822,142
✓ Frais de négociation de titres	-2.287,357	-1.971,563
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-2.385,128	29.508,239
✓ Aux émissions	78,048	10.606,605
✓ Aux rachats	-2.463,176	18.901,634
Sommes non distribuables	78.762,023	-20.474,072

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-PRUDENCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
- Résultat distribuable de l'exercice	105.356,473	125.801,187
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-16.168,637	-106.121,137
- Sommes Distribuables des exercices antérieurs	4,691	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	89.192,527	19.680,050

V. AUTRES INFORMATIONS :

V-1 Données par part

	31/12/2014	31/12/2013
• Revenus des placements	4,974	4,171
• Charges de gestion des placements	(1,817)	(1,220)
• Revenu net des placements	3,157	2,951
• Autres charges d'exploitation	(0,247)	(0,189)
• Résultat d'exploitation	2,910	2,762
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,447)	(2,330)
• Sommes distribuables de l'exercice	2,463	0,432
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,447	2,330
• Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	2,573	(0,312)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,297	(0,743)
• Frais de négociation de titres	(0,063)	(0,043)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	2,807	(1,098)
Résultat net de l'exercice	5,717	(1,665)
• Résultat non distribuable de l'exercice	2,807	(1,098)
• Régularisation du résultat non distribuable	(0,182)	0,648
• Sommes non distribuables de l'exercice	2,625	(0,450)
• Dividendes	0,432	-
Valeur Liquidative	104,638	99,982
V-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1,549%	2,043%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,211%	0,316%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,871%	2,788%

V-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

V-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - PRUDENCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 12 Août 2014 en remplacement de la BIATCAPITAL (Ex- Financière de Placement et de Gestion). Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0.6 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1% HT de l'actif net à 0.6% HT de l'actif net l'an ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT - PRUDENCE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT - PRUDENCE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0.1 % HT avec un minimum de deux mille dinars hors taxes et un maximum de cinquante mille dinars hors taxes par an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ainsi le Conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT a décidé de modifier la périodicité de règlement de la commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-3-3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0.6% HT l'an prélevée sur l'actif net de FCP BIAT - PRUDENCE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 12/08/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT tenue en date du 17 juin 2014 qui a décidé de :

- > Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0.2% HT de l'actif net l'an à 0.6% HT de l'actif net l'an à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distribution ;
- > Modifier la périodicité de règlement de la commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

V-4 Mode d'affectation des résultats :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni en date du 17 juin 2014 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP de distribution à capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2014.